

ROUBAIX

LE SECRÉTARIAT

de la Mairie de Roubaix.
M. Félix Chabrouliard,
avocat à la Cour d'Appel, ancien adjoint au maire de Limoges, n'est rentré à Roubaix où il est appelé à remplir les fonctions de secrétaire-général de la mairie, en remplacement de M. Gilbert Sayet.

Il a été reçu par le citoyen Carrette qui, après s'être longuement entretenu avec lui, l'a présenté aux chefs des divers services de l'Hôtel-de-Ville.

Le nouveau secrétaire général ne prendra toutefois possession de son poste que dans les premiers jours de la semaine prochaine.

A propos des élections dernières

Le Parti ouvrier a décidé de résoudre toutes les renseignements sur toutes les tentatives de corruption, faits de pression, d'intimidations, menaces de votes, etc., etc., dont ses adversaires se seraient rendus coupables aux élections municipales du 11 avril dernier.

A cet effet, il ouvre une enquête et invite toutes les personnes qui auraient des renseignements précis à lui fournir à bien vouloir les communiquer au bureau du journal *L'Égalité*, 98, Grande-Rue.

MENEURS COLLECTIVISTES

Toutes les fois que nous constatons des faits qui nous signalent, toutes les fois que nous démontons la rapace exploitation patronale et que contre elles nous prenons en mains la défense de l'ouvrier, le Journal de Roubaix déclare invariablement que nous sommes des « meneurs collectivistes ».

Cet anachorète de notre conférence réactionnaire ne nous épargne pas autre mesure car nous savons bien que depuis longtemps il ne produit plus d'effet sur personnes et les travailleurs qui sont fixés, sauf quel cas il faut faire du cas air de vraie ou fausse indignation.

Hier, le *Journal de Roubaix* a de nouveau entouré son « décret » Parcs quasiment immobiles. Le jour du 1er Mai j'ai dit que les travailleurs considéraient leurs ouvriers comme des esclaves rouages de machines, qu'ils remplaçaient comme tels quand ils étaient devant trop vieux ou que la mort les frappait à l'usine.

Constatant que j'étais le patron souhaitais n'avait apporté sur la tombe des victimes du travail la moindre fleur ou corone, j'ai dit qu'il était égoïste et qu'il ne savait pas se souvenir de ceux qui ont assisté à édifier son immense fortune, parce que j'aurais contesté ce fait — qui n'est pas contestable — l'organe réactionnaire qui j'ai cité a été au cœur des partisans et j'aurais été classé.

Bon alors que tout ce fut en la colonne, cette terre que le *Journal de Roubaix* dans son numéro d'hier pour la défense des patrons ne parvint pas à prouver le contraire de ce que j'ai dit le 1er mai, sur la tombe des victimes du travail.

Nou, le patron de Roubaix n'jamais songé aux travailleurs tués dans les usines il son jamais il n'est souvent d'eux.

Et alors lorsqu'à la suite de la catastrophe de l'usine Dufay, plus de 12 ouvriers trouvèrent la mort, le conseil municipal vota l'évacuation du neuvième, où sont maintenant enfermées toutes les victimes du travail. Est-ce que, comme le *Journal de Roubaix* voudrait l'insinuer, c'est à l'initiative du patronat que cette décision fut prise.

Non pas, je suppose! Oh! je ne viens pas dire que dans la souscription qui fut ouverte pour les victimes de cet accident terrible, il n'y contribuèrent pas. Mais il y eut aussi l'obligé du pauvre et le monument érigé au cimetière, n'est pas plus l'œuvre du patronat que celle de l'ouvrier. Ce fut l'œuvre de la population roubaïenne tout entière des riches et des pauvres.

Depuis cette époque, est-ce que les patrons se sont souvenus de ceux qui tombent dans les usines, brûlés par une mort horrible? A part les quelques milliers de francs qu'ils ont donnés en 1885, ce qui est bien peu pour eux — est-ce qu'ils ont manifesté, par quoi que ce soit, quelque sympathie, quelque sentiment de sauvegarde pour les victimes nombrées que tuent leurs machines?

Nous les demandons au *Journal de Roubaix* lui-même!

Non ! Ils n'ont rien fait, non jamais ils n'ont songé à ceux qui sont morts pour leur créer des richesses.

Et c'est leur égoïsme, et non pas tout ce que nous pourrions dire, qui crée l'ambiance et les travailleurs l'état d'angoisse dans lequel nous constatons toujours.

Les meneurs et ceux qui poussent à la haine des patrons, se sont donc pas les militantes socialistes, — qui ne s'attaquent pas à l'exploitation, mais à l'ordre social actuel lui-même — ce sont ceux qui voudraient rendre les travailleurs des esclaves, ceux qui s'opposent à toutes les réformes ouvrières, ceux qui veulent barrer la route à la Révolution sociale en marche.

L. RAILLEUL.

La grève du tissage Harlanckow.

Mémoires du patron
Ceux grève continue, toujours, le patron ne venant pas octroyer satisfaction aux ouvriers qui ne formulent pourtant que des revendications absolument légitimes et modérées.

Hier, les grévistes se sont réunis après un délégué avait trouvé M. Harlanckow à la continuance de la grève et a été voté à l'unanimité.

Pour intimer les grévistes, M. Harlanckow a fait plusieurs fois avise à la porte que si l'on n'arrêtait tout de suite la grève, que l'usine démolirait tout l'usine.

M. Harlanckow sembla évidemment qu'il a dans son usine un règlement d'autant qu'il ne peut mettre ses ouvriers à la porte que si l'on n'arrête tout de suite la grève et que l'usine démolirait tout l'usine.

Par conséquent, la grève dure un droit recours, M. Harlanckow ne peut pas renover ses ouvriers, sans que ceux-ci n'aient dans les pâtes une maladie.

C'est pourquoi hier le directeur pour accorder 6 h. M. Harlanckow pour répondre à la proposition d'arbitrage qui, au nom des propriétaires, a été soumise par M. Gheysens, directeur de l'usine, pour arrêter la grève.

Explosif de sigle

Un ouvrier tessand, Désiré Lombard, âgé de 20 ans, demeurant rue de la Guinguette, n° 21, qui est malade depuis 6 mois, a tenté de mettre fin à ses jours, ayant tiré soi, en se jetant dans le canal, près du pont Moral.

Il fut sauvé par des passants qui parvinrent à le ramener à l'ouvrage que l'explosion ne fut complète. Des soins d'urgence furent donnés au désespéré qui revint bientôt à la vie et fut reconduit chez lui quelques instants après par des agents de police qui avaient été prévenus de ce qui se passait.

Le moment de payer!
Mardi soir, le nommé Louis Delmas, âgé de 20 ans, demeurant rue de l'Avocat, 32, entra à l'estaminet Charles Dubocage, 28, place Blanche, 3.

Il se fut servir des consommations puis au moment où on lui remettait la somme de 1 fr. qu'il devait, il déclara ne pas avoir le sou.

La police prévenue, l'a arrêté et conduit au dépôt.

Disparu

Mme Dubar, horloger, demeurant au Vert-Pré, à Tournecelle, chargeait hier matin un individu du prénom de Georges, qui demeure à l'angle des rues de Lille et de la Vauban, de porter une caisse de fleurs chez une personne de la rue de l'Isle.

Il alla porter la marchandise et en reçut le prix, mais il n'est plus reparti. Madame Dubar a porté plainte contre lui.

Arrastion pour vol

L'agent de sûreté Berte a arrêté, mardi soir dans la rue de Lamo, un individu nommé Richard Vercoutter, âgé de 18 ans, disant demeurer rue de Flandre, 418. Il est accusé de vol, de complicité avec un autre d'un montre et d'une somme de 16 francs, et préjudice au nommé Pierre Coymans, journalier, demeurant rue d'Arcole, à Croix.

Richard Vercoutter a été écroué au dépôt.

Une descente du Parguet

Le Parguet, représenté par M. Delais, juge d'instruction, et Doré, greffier, est venu hier à Roubaix pour entendre des témoins au sujet d'une vaste affaire d'escroquerie dans laquelle est principalement inculpé un certain Bellouet, demeurant à Paris.

Hier, le *Journal de Roubaix* a de nouveau entouré son « décret » Parcs quasiment immobiles. Le jour du 1er Mai j'ai dit que les travailleurs considéraient leurs ouvriers comme des esclaves rouages de machines, qu'ils remplaçaient comme tels quand ils étaient devant trop vieux ou que la mort les frappait à l'usine.

Constantant que j'étais le patron souhaitais n'avait apporté sur la tombe des victimes du travail la moindre fleur ou corone, j'ai dit qu'il était égoïste et qu'il ne savait pas se souvenir de ceux qui ont assisté à édifier son immense fortune, parce que j'aurais contesté ce fait — qui n'est pas contestable — l'organe réactionnaire qui j'ai cité a été au cœur des partisans et j'aurais été classé.

Bon alors que tout ce fut en la colonne, cette terre que le *Journal de Roubaix* dans son numéro d'hier pour la défense des patrons ne parvint pas à prouver le contraire de ce que j'ai dit le 1er mai, sur la tombe des victimes du travail.

Nou, le patron de Roubaix n'jamais songé aux travailleurs tués dans les usines il son jamais il n'est souvent d'eux.

Et alors lorsqu'à la suite de la catastrophe de l'usine Dufay, plus de 12 ouvriers trouvèrent la mort, le conseil municipal vota l'évacuation du neuvième, où sont maintenant enfermées toutes les victimes du travail. Est-ce que, comme le *Journal de Roubaix* voudrait l'insinuer, c'est à l'initiative du patronat que cette décision fut prise.

Non pas, je suppose! Oh! je ne viens pas dire que dans la souscription qui fut ouverte pour les victimes de cet accident terrible, il n'y contribuèrent pas. Mais il y eut aussi l'obligé du pauvre et le monument érigé au cimetière, n'est pas plus l'œuvre du patronat que celle de l'ouvrier. Ce fut l'œuvre de la population roubaïenne tout entière des riches et des pauvres.

Depuis cette époque, est-ce que les patrons se sont souvenus de ceux qui tombent dans les usines, brûlés par une mort horrible? A part les quelques milliers de francs qu'ils ont donnés en 1885, ce qui est bien peu pour eux — est-ce qu'ils ont manifesté, par quoi que ce soit, quelque sympathie, quelque sentiment de sauvegarde pour les victimes nombrées que tuent leurs machines?

Nous les demandons au *Journal de Roubaix* lui-même!

Non ! Ils n'ont rien fait, non jamais ils n'ont songé à ceux qui sont morts pour leur créer des richesses.

Et c'est leur égoïsme, et non pas tout ce que nous pourrions dire, qui crée l'ambiance et les travailleurs l'état d'angoisse dans lequel nous constatons toujours.

Les meneurs et ceux qui poussent à la haine des patrons, se sont donc pas les militantes socialistes, — qui ne s'attaquent pas à l'exploitation, mais à l'ordre social actuel lui-même — ce sont ceux qui voudraient rendre les travailleurs des esclaves, ceux qui s'opposent à toutes les réformes ouvrières, ceux qui veulent barrer la route à la Révolution sociale en marche.

L. RAILLEUL.

POUR LA LUTTE

Sommes recueillies par le trésorier du Parti Ouvrier à la Paix.

7e Liste

Liste 180 du citoyen Ferdinand Durieux de Lens, 62, — Divers carnets à souche du groupe l'Internationale, 50.—

Listes 76 à 80 inclus, des camarades d'Amiens, 11, 12. — Liste 9 et divers carnets à souche des Étoiles des Trois Fontes, 11, 15. — Liste 14 et divers carnets à souche des Vaches, 10, 11.

Divers carnets à souche du citoyen T. du groupe les Voleurs de l'Europe, 1, 2. — Liste N° 118 du citoyen Charles Nys, 1, 2.

— Listes numéros 29 et 30 et divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 9, 25. — Listes numéros 116 et 230 du citoyen Charles Nys, 20, 21.

Listes numéros 22 et 113 et divers carnets à souche du citoyen Nidou, 29, 30.

Listes numéros 93, 145, 146, 148 et 149 et divers carnets à souche du groupe d'étoiles de la 17e section, 57, 60. — Deux carnets à 10 francs des Emanuélites, 1, 2.

Divers carnets à souche du citoyen T. du groupe l'Union Gauchiste, 1, 2. — Liste N° 118 du citoyen Alphonse Morat, rue de Cottre, 10, 11. — Liste N° 1 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18. — Liste N° 2 et divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 3 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 4 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 5 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 6 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 7 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 8 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 9 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 10 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 11 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 12 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 13 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 14 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 15 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 16 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 17 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 18 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 19 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 20 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 21 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 22 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 23 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 24 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à souche du groupe l'Union Gauchiste, 18, 19. — Liste N° 25 et divers carnets à souche du citoyen Charles Lepat, 17, 18.

Divers carnets à